

## Les informations du moi d'avril

La 6<sup>e</sup> ordonnance publiée ce 26 mars dernier fait clairement peu de cas de la santé publique et on peut prévoir sans risque de se tromper une augmentation grave des problèmes de santé dus à l'augmentation du niveau d'exposition des populations, tout cela lié au déploiement de la 5G, avec tout ce qu'on en connaît.

Par cette ordonnance, le gouvernement porte le coup de grâce à la loi 2015-136 du 9 février 2015 dite loi Abeille, "relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques", ce qu'ont toujours souhaité les opérateurs, qui ne l'ont jamais admise.

[https://www.robindestoits.org/Coronavirus-telephonie-mobile-et-ordonnances-communique-de-presse-Alerte-Phone-Gate-CRIIREM-Robin-des-Toits\\_a2888.html](https://www.robindestoits.org/Coronavirus-telephonie-mobile-et-ordonnances-communique-de-presse-Alerte-Phone-Gate-CRIIREM-Robin-des-Toits_a2888.html)

-----  
En cette période d'assigantion à résidence il est encore plus nécessaire de se préoccuper de la situation des patients EHS en milieu hospitalier. Nous avons écrit, en ce sens aux agences régionales de santé.

[https://www.robindestoits.org/LETTRE-AUX-AGENCES-REGIONALES-DE-SANTE\\_a2889.html](https://www.robindestoits.org/LETTRE-AUX-AGENCES-REGIONALES-DE-SANTE_a2889.html)

-----  
Nous proposons également de nouvelles fiches de Robin, sur la comparaison du CPL Linky avec d'autres sources électromagnétiques, sur l'utilisation du smartphone, les demandes de mesures, ... Rendez-vous sur le sommaire des Fiches.

Enfin, au vu du report de l'Assemblée Générale, nous vous proposons, le rapport moral tel qu'il aurait dû être présenté ce 28 mars :

<https://www.robindestoits.org/attachment/1911995/>

### **Lettre à Monsieur Cédric O, Secrétaire d'Etat au numérique, signée par 6 associations.**

Lors de l'émission "Le téléphone sonne" du 29 mars dernier, en réponse au témoignage d'une personne électro hypersensible (EHS) le Secrétaire d'Etat a tenu les propos suivants :

*" C'est sûr qu'il y a quelques personnes pour lesquelles ce déploiement généralisé des ondes et de la connexion numérique est très compliqué, et il est nécessaire de les prendre en compte, de faire en sorte qu'il puisse y avoir des zones où ils ne sont pas soumis à ces ondes. Néanmoins, je crois que la première demande sociétale, et je sais que c'est un peu difficile pour votre auditrice de l'entendre, c'est vraiment d'avoir la fibre..." puis "...vous l'avez dit et votre auditrice le montre, il y a quelques personnes qui sont électrohypersensibles, mais on ne peut pas arrêter le déploiement de la fibre..."*

Outre qu'il est impensable qu'un Secrétaire d'Etat au numérique confonde radiofréquences et fibre optique, il n'était pas question de laisser de tels propos concernant les EHS ("quelques personnes") sans réponse. Ont signé cette réponse : Robin des Toits mais aussi SERA, AZB, Priartem Poem 26 et Santé sans ondes.

[https://www.robindestoits.org/Lettre-ouverte-a-Monsieur-Cedric-O-Secretaire-d-Etat-charge-du-numerique\\_a2891.html](https://www.robindestoits.org/Lettre-ouverte-a-Monsieur-Cedric-O-Secretaire-d-Etat-charge-du-numerique_a2891.html)

### **- Lettre de Robin des Toits aux Syndicats Départementaux d'Incendie et de Secours**

Ce courrier a pour objet de sensibiliser les SDIS en leur donnant les informations nécessaires sur les risques sanitaires causés par les champs électromagnétiques artificiels, en leur rappelant les types

d'accidents de santé pouvant notablement augmenter les appels, annoncés comme déjà surchargés en cette période de pandémie : accidents vasculaires cérébraux, crises d'épilepsie et problèmes cardiaques. Il leur est aussi rappelé les grandes difficultés vécues par les EHS. Notre demande : en tant qu'association de prévention des risques sanitaires des technologies sans fil, solliciter de leur part une demande de communiqué aux autorités concernées, afin qu'elles incitent nos concitoyens à privilégier les solutions filaires, évitant ainsi d'ajouter d'autres drames à la situation actuelle.

Vous pouvez vous approprier cette lettre, en envoyer une vous-mêmes aux organismes de secours concernés que vous connaissez ou à ceux de votre département (joignez alors la lettre de Robin des Toits en copie).

-----  
**- Soutien de Robin des Toits au courrier de Poem 26 et Santé sans ondes au président de la République**

Ce courrier demande une prise en compte de l'électrohypersensibilité par les pouvoirs publics dans le contexte du Covid-19. Initié par Poem 26 et Santé sans ondes, il a été soutenu par 9 associations, dont Robin des Toits :

[https://www.robindestoits.org/Collectif-Sante-Sans-Onde-et-l-association-Poem26-lettre-a-Monsieur-Macron\\_a2892.html](https://www.robindestoits.org/Collectif-Sante-Sans-Onde-et-l-association-Poem26-lettre-a-Monsieur-Macron_a2892.html).

-----  
**- Mise en place d'une permanence téléphonique pour les EHS**

Cette permanence est assurée par Christiane Estève du lundi au vendredi inclus, de 16H à 18H au 04 67 96 19 54. Merci de faire circuler l'information auprès des EHS.

-----  
**- Autorisation sortie obtenue par SOS MCS.**

[France MCS](#) nous informe : *"Une bonne nouvelle pour les handicapés EHS et/ou MCS : la limite des murs de notre prison s'agrandit un peu !!!"*

*"L'assouplissement des sorties pour les personnes handicapées, qui permet de sortir à plus d'1 km et plus d'une heure, a été rédigé par le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées auprès du premier Ministre. "*

Pour obtenir l'attestation : <https://handicap.gouv.fr/actualites/article/assouplissements-des-sorties-des-personnes-en-situation-de-handicap>. A chaque sortie, il faut un justificatif de votre handicap ( MDPH, carte d'invalidité ..... ) et une attestation de déplacement dérogatoire.

-----  
**- Une suggestion pour les EHS : de témoigner sur France inter (Ma vie de confiné 01 56 40 68 68) de leur vie de confiné(e) permanent(e).**

Pour en savoir plus : <https://www.franceinter.fr/societe/coronavirus-france-inter-a-votre-ecoute>

-----  
**L'urgence c'est la santé, la solidarité, pas la 5G, ni de nous pister**

*Dans le cadre de l'état d'urgence "sanitaire", le gouvernement a établi une ordonnance qui permet, pendant toute sa durée, l'installation d'antennes 5G sans aucune autorisation (ni de l'ANFR ni des mairies ni des régions ou syndic d'immeubles !). Dans le même temps, il a mis en place un Comité d'Analyse, de Recherche et d'Expertise (CARE) dont le principal objectif est d'élaborer des dispositifs de traçage numérique qui, on peut le craindre, survivront à l'urgence*

Robin des toits soutient la pétition des collectifs : <https://urgencesantepas5g.wesign.it/fr>